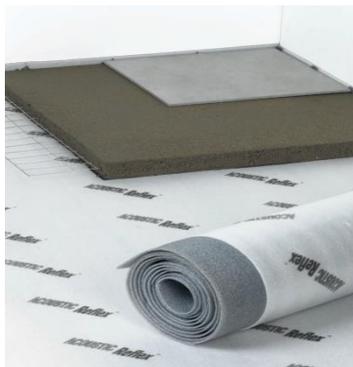


## Acoustic Reflex 2x3 mm -35



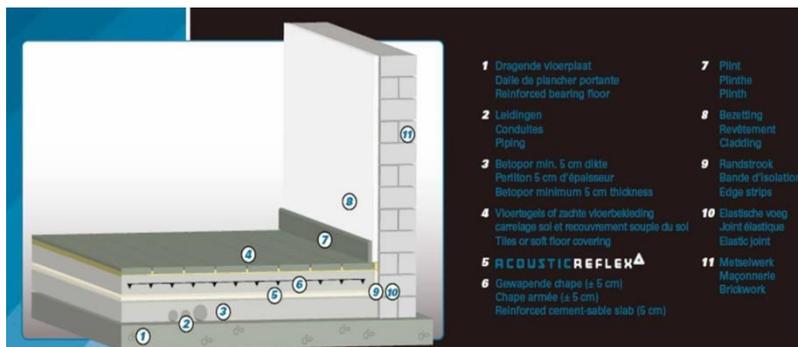
C'est un complexe d'une épaisseur de 6 mm composé de 3 couches laminées : 2 couches de mousse de polyéthylène extrudée (face inférieure en gris et supérieure en blanc) de 3 mm de densité de 35 kg/m<sup>3</sup> portant la marque ACOUSTICREFLEX®. La couche marquée est placée du côté supérieur. Le produit est pourvu d'une couche de recouvrement de 100 mm de sorte que l'épaisseur ne soit jamais inférieure à 2 x 3 mm ni supérieure à 3 x 3 mm. Le matériau est imputrescible, il résiste à l'humidité et à la vapeur d'eau et possède une forte résistance chimique aux intempéries.

Il est possible d'utiliser ACOUSTICREFLEX® 2x3 mm - 35kg en combinaison avec un chauffage par le sol. Dans ce cas, nous conseillons que celui-ci soit placé au-dessus de l'ACOUSTICREFLEX® 2x3 mm - 35kg ). Les canalisations seront maintenues dans une membrane structurée souple prévue pour être placée en pose flottante. Les tuyaux ne pourront en aucun cas être fixés à travers l'ACOUSTICREFLEX® 2x3 mm - 35kg.

### ➔ PRESCRIPTIONS DE PLACEMENT

(En association avec Betapor classe 1a)

- Le plancher flottant est placé audessus de l'isolation acoustique dite ACOUSTICREFLEX®.
- La chape est de type plancher conformément aux prescriptions techniques 189 & 193 du CSTC.
- Le résultat de l'isolation acoustique vient surtout déterminé par la qualité du placement de l'isolation.
- Cette couche acoustique doit toujours être placée en respectant un chevauchement de 100 mm au moins.
- L'isolation doit être placée avec soin en évitant tout pont acoustique. Une attention particulière doit être accordée à l'exécution dans des lieux où les conduites verticales parcourent le sol, les ouvertures de porte, les coins, ... Il est en outre recommandable d'utiliser un adhésif ayant une résistance à la vapeur d'eau afin d'éviter des ponts acoustiques.
- Il convient également de prévoir toujours une isolation latérale entre la chape et le mur, ainsi que contre tout raccord vertical avec le sol (déviation des conduites, ...). Nous avons des relevés de plinthes de 2 x 2 mm (gris-blanc) sans incision afin de garantir un placement idéal contre mur. Cette isolation doit, lors du placement, toujours dépasser 20 mm au moins audessus du niveau de la dernière finition du sol. Une fois le revêtement de sol coulé et le plancher placé, l'isolation superflue peut être découpée et la finition latérale peut être effectuée (placement de plinthes, etc.).
- Avant de placer les plinthes, il faut prévoir un joint élastique.



### ➔ NOUVEAU COINS INTERIEUR ET EXTERIEUR

Afin de faciliter le travail du poseur, nous avons des coins intérieur et extérieur (voir photo). Ils garantissent un placement correct dans les coins.

### ➔ PROPRIETES TECHNIQUES

- Valeur acoustique : > en combinaison avec un mortier de remplissage pse d'une épaisseur de 50 mm et présentant un indice de correction acoustique de 23 dB conforme au confort acoustique relevé selon la norme acoustique NBN S01-400-1 pour des habitations dd 14-04-2009.
- Rapport cstc : > DE 631 x 964 AC3361
- épaisseur : > 2 x 3 mm (6 mm)
- Densité : > 35 kg/m<sup>3</sup>
- Dimensions : > 1.25/60 Lm + Flap 100 mm
- Couleur : > ci-dessous gris+ au sommet blanc
- Structure : > Plat
- Valeur lambda : > 0,0381 W/m/°K
- Absorption d'eau : > 4,1 %
- Compressibilité : > 50 % bij 0,085 MPa
- Rigidité dynamique : > 42 Mn/m<sup>3</sup>
- élastique
- Chimiquement inerte
- Résiste à la plupart des produits chimiques
- Sans HCFC
- HCFC-vrij

WTCB RAPPORT Acoustic Reflex 2x3mm